VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER,

...n du Docteur Eugène Rabasse.—No 45,913, Cour ...ivile de District pour la paroisse d'Orléans.

...D. DANZIGER, Encanteur—Bureau, No 112 rue Carondelet.—Le MARDI, 17 août 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de deux ...res de vente de l'Hon George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, un ordre daté et signé le 6 juillet 1897, et un ordre daté et signé le 16 juillet 1897, ledit Honorable George H Théard siégeant en place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en vacances, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques les propriétés foncières décrites ci-dessous, à savoir—

Propriétés foncières en ville.

No. Un—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Canal, Douane et Bourgogne; ledit lot mesurant environ 21' 4" de face à la rue des Remparts par 49' 6" de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond ouvrant sur la rue du Canal, la bâtisse portant le numéro municipal 108 rue N. Remparts; les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages contenant au rez-de-chaussée une boutique de barbier, vestibule, escaliers et une chambre dans la cour. Le premier étage a trois chambres et le second trois chambres et vestibule.

No Deux—Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, St. Pierre et Toulouse, les dits lots étant contigus et désignés par les lettres E et C sur le devis de de Armas, voyer, le 22 août 1881, annexé à un acte de vente pardevant Foulon, notaire, le 28 novembre 1881, mesurant comme suit, à savoir:

Lot lettre E, 11' 9" et 4''' de face sur la rue Bourbon, 41' 5" de profondeur sur la ligne la plus près de la rue St Pierre, 43' 5" sur l'autre ligne de profondeur et faisant face à une allée commune avec lot C décrit plus bas, de la mesurant sur une ligne se dirigeant vers l'encoignure des rues Toulouse et Dauphine, 4' 11" de la mesurant 26' 9" 5" sur une deuxième ligne de profondeur, et 13' 3" de largeur sur la ligne du fond.

Lot C mesure 11' 10" et 5''' de face sur la rue Bourbon, par une première profondeur de 43' 6" le long de la susmentionnée allée commune 2' 11" de largeur, ensuite 4' 1" sur une ligne oblique se dirigeant vers l'encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, mesurant environ 26' 9" 5" sur une deuxième ligne de profondeur, et treize pieds, quatre pouces sur ligne du fonds, avec tous les droits, privilèges, servitudes qui y appartiennent en quelque sorte.

Les améliorations sont connues comme numéro 637 rue Bourbon et comprennent une bâtisse à deux étages, contenant quatre chambres au rez de chaussée et quatre chambres au premier étage; cuisine à trois étages dans le fond contenant deux chambres de chaque côté.

No Trois—Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Royale, St Pierre, Bourbon et Toulouse, ayant mesure française, mesure 60' de face à la rue Royale sur une profondeur irrégulière, à savoir:

Commençant à la rue St-Pierre et se dirigeant vers la rue Royale 38' 6", de là se dirigeant vers la rue Bourbon parallèle avec la rue St-Pierre 3' 4", de là se dirigeant vers la rue Toulouse parallèle avec la rue Royale 21' 11", ensuite se dirigeant à angle droit vers la rue Royale, conformément à un plan fait par le voyer de la ville le 6 septembre 1828, et annexé à un acte passé dans l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire en cette ville, le 20 octobre de la même année. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations sont connues comme Nos 635, 637, 639 et 641 rue Royale et 702 et 704 rue St-Pierre et comprennent une bâtisse en briques à trois étages, contenant au rez-de-chaussée trois magasins, escalier, vestibule et trois chambres dans la cour; au premier étage, treize chambres, cabinet, vestibules, etc, au deuxième étage treize chambres, cabinets, vestibule, etc.

No Quatre—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, St-Pierre et Toulouse, mesurant, conformément à un plan de Pilié, architecte, le 26 mai 1982, 31' 11" et 5''' de face à la rue St-Pierre sur une profondeur, entre lignes parallèles de 128' 5" et 4''', ledit lot de terre à être pris à une distance de 96' 4" et 4''' de l'encoignure de la rue Bourbon. Les améliorations sont connues comme le No 726 rue St-Pierre et consistent en une bâtisse à deux étages, contenant cinq chambres au rez de chaussée et à l'étage supérieur, grande porte d'entrée sur le côté pour les voitures.

No. Cinq—Un certain morceau ou partie de terre dans l'ilot compris entre les rues Dauphine, Toulouse, St-Louis et Bourbon et ayant en mesure américaine 25' 5" de face sur la rue Dauphine par 43' 7' 4" de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

No Six—Un certain morceau de terre dans l'ilot compris entre les rues Dauphine, Toulouse, St-Louis et Bourbon, et ayant en mesure anglaise 23' 3" de face sur la rue Dauphine par 40' de profondeur mesure française. Ensemble avec toutes les bâtisses en briques qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc. Les améliorations sont connues comme Nos 524 et 528 rue Dauphine et comprennent une résidence à deux étages, ayant ensemble quatre chambres, galerie au second étage.

No Sept—Un certain lot de terre situé dans la Deuxième District de cette ville désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte de A. E. Bienvenue, notaire, le 7 novembre 1858, et mesurant conformément au dit devis 31' 11" 2''' de face à la rue Marais par 112 pieds de profondeur, avec l'usage d'une allée 1' de large commune au dit lot et autres. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent le dit lot est borné par les rues Marais, Liberté, Conti et Bienville. Les améliorations sont connues comme Nos 332 et 330 rue Marais, et comprennent un cottage double en briques, contenant de chaque côté trois chambres, cuisine à deux étages dans le fond, contenant quatre chambres, allée de côté, etc.

No Huit Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'ilet No 11, borné par les rues Gasquet, Franklin, Trémé et Canal, d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, le 11 octobre 1838, déposé dans l'étude de L. T. Caire, ancien notaire, ledit lot ayant, en mesure américaine, 30' de face à la rue Gasquet, sur 99 10" 5''' de profondeur et de face sur la rue Franklin, duquel il forme l'encoignure; ledit lot forme partie du lot No 11, dudit ilet 11, sur un plan de Joseph Pilié, en date du 30 avril 1823 et annexé à un acte pardevant F. De Armas, notaire, le 6 décembre 1823.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent Les améliorations sont connues comme les Nos 1301 et 1303 rue Gasquet et consistent en une résidence en bois à deux étages, contenant de chaque côté trois chambres et cabinet, et cuisine à deux étages, contenant deux chambres de chaque côté.

No Neuf—Un certain lot de terre situé sur le chemin de la Métairie, entre le bayou St-Jean et rue North Hennessey, désigné par le No sept sur un plan fait par Charles F. Zimple, député voyer, 24 février 1834, déposé en l'étude de Louis Fernand, notaire Le dit lot ayant mesure française 90 pieds de face au chemin de la Métairie sur 1800 pieds de profondeur ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances droits, voies, etc., qui y appartiennent.

Propriétés à la campagne.

Terres marécageuses dans les paroisses Lafourche et Terrebonne.

			ACRES
Section	2 in T 18 S R 20 E	Lafourche	640.00
Toutes sections fractionnelles	1	Lafourche	549.36
Section	70	Terrebonne	940 00
Section	71	Terrebonne	606 60
Section	73	Terrebonne	58.32
Tout sections fractionnelles	79 in T 17 S R 19 E	Lafourche et Terrebonne	444 91
Section	78	Lafourche et Terrebonne	524 60
Section	77	Lafourche et Terrebonne	310.78
N 1/2 Section	50 en T 17 S R 18 E	Lafourche	74.24
S 1/2 du N E 1/4 Section	36	Terrebonne	
N E 1/4 du SO 1/4 Section	36 T	Lafourche	
N E 1/4 du NE 1/4 Section	42	Lafourche	
SO 1/4 du NO 1/4 Section	42	Terrebonne	
NO 1/4 du SO 1/4 Section	27	Terrebonne	
E 1/2 du SE 1/4 Section	6 T 18 S R 20 E		
S 1/2 Section	5		632.15
N 1/2 du S 1/2 Section	4		
N 1/2 du N 1/2 Section	4		
S 1/2 du N 1/2 Section	4		
N 1/2 du S 1/2 Section	4		393 07
SE 1/4 du SE 1/4 Section	4		
SO 1/4 du SO 1/4 Section	4		
N 1/2 du N 1/2 Section	3 in T 18 S R 20 E		
S 1/2 du S 1/2 Section	3		355.52
N E 1/4 du N E 1/4 Section	3		
N 2/2 Section	8		
N 1/2 Section	7		612.42
N 1/2 Section	9		
N 1/2 Section	10		640.00
N 1/2 Section	11		
N 1/2 Section	12		652.26
N 1/2 Section	2 in T 17 S R 20 E	Lafourche	154 84
Toutes sections fractionnelles	12	Lafourche	142.80
Toutes sections fractionnelles	8	Lafourche	141 48
Toutes sections fractionnelles	3 in T 17 S R 21 E	Lafourche	126.04
Sections 2 et	4	Lafourche	146.56
Section	41	Lafourche	192.60
Sections 25 et			
Total Acres			8095.55

Etendue de Terre dans la Paroisse Terrebonne.

Numéro Onze—Un tiers indivis d'une certaine étendue de terre dans la paroisse Terrebonne sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à environ vingt-deux milles plus bas que Houma, mesurant 12 arpents de face sur la rive droite et environ 10 arpents de face sur la rive gauche avec profondeur d'arpentage de chaque côté du Bayou. Ensemble avec un cottage en bois à un étage et autres améliorations qui s'y trouvent.

Propriétés dans la Paroisse Plaquemines.

17 certains morceaux de terre situés dans la Paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve Mississippi, de 52 à 62 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, etc, y appartenant comme suit, savoir:

1° Un certain morceau de terre à 50 milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, désigné comme lots 4 et 5, mesurant chacun 1 arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents; le lot 4, borné au-dessus par le lot 3 et au-dessous par le lot 5, et le lot 5 borné au-dessus par le lot 4 et au dessous par les terres de Rigaud.

2° Un autre morceau de terre à 50 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au dessus par les terres antrefois de V. Denesse et maintenant Chedwell et au-dessous par les terres de V. Denesse.

3° Un morceau de terre à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 2 arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de la Veuve Ronquille et au-dessous par les terres de Simeon Martin.

4° Un autre morceau de terre dans la colonie Ronquille. à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de —— et au-dessus par les terres de Rabasse.

5° Un autre morceau de terre à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant 50 pieds de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de —— et au dessus par les terres de Rabasse.

6° Un autre morceau de terre à 52 milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus et au-dessous par les terres de Rabasse.

7° Un autre morceau de terre, à 52 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents borné au-dessus et au-dessous par les terres de Rabasse.

8° Un autre morceau de terre, à 52 milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant 2 arpents de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de H. Ragas et au-dessous par les terres de H. Larich.

9° Deux certains morceaux de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant les lots 18 et 19, autrefois une partie de la plantation Bellevue, mesurant chacun 1 arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents.

10° Un autre morceau de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant partie du lot 20 (plantation Bellevue) mesurant 1/2 arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Mme Balay et au-dessous par les terres de Mme Lucy Demolle.

11° Un autre morceau de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant la moitié du lot 11 (Plantation Bellevue) mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Mmé Blanchemin et au dessous par les terres de Rabasse.

12° Un autre morceau de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant le lot 11 (Plantation Bellevue) mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Blazio et au-dessous par les terres de Mme Rodriguez

13° Un autre certain lot de terre à 54 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, étant le lot 14, (Plantation Bellevue), mesurant la moitié d'un arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Mme Packer, et au-dessous les terres de Potash.

14° Un autre morceau de terre à 54 milles de la Nouvelle Orléans, étant le lot 23, (Plantation Bellevue), mesurant un arpent de face sur le fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au dessus par les terres de R. Sylve.

15° Un autre morceau de terre à 60 milles au-dessous de la Nouvelle Orléans et mesurant 3 arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents entre lignes parallèles, borné au-dessus par les terres de Bradish Johnson et au-dessous par les terres de Green Metcalf.

16° Un autre morceau de terre à 61 milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant 1 1/4 arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents, borné au-dessus par les terres de Vidacovitch et au dessous par les terres de la veuve Gray.

17° Un autre morceau de terre à 62 milles, au-dessous de la Nouvelle Orléans, dans T. 19 S. R 28 E. mesurant 982 pieds 6 pouces de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de 40 arpents entre lignes parallèles, borné au-dessus par les terres de J. Johnson et au-dessous par les terres de Popovich.

Termes et Conditions pour les Propriétés Foncières de la Ville.

Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs souscrits à leur propre ordre et par eux endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur divisés en coupons pour représenter l'intérêt des parties respectives. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non-aliénation, la clause des 5 0/0 des honoraires d'avocats en cas de non paiement des dits billets à leur maturité, le transfert des polices d'assurances, les acquéreurs assumant les taxes de 1897, en plus et au dessus de leurs enchères, et déposeront avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

Frais de ventes aux frais des acquéreurs, par devant F. D. Cherbonnet, notaire.

Pour les propriétés de la campagne.

Les acquéreurs comptant pour les terres de Cyprès et Marécageuses et pour les autres morceaux de terres foncières de la campagne un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en crédit de 1 à 2 ans, en billets des acquéreurs souscrits et endossés par eux, portant intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque et lien du vendeur sur les dites propriétés, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles, le pacte de non-aliénation, la clause des 5 0/0 pour honoraires d'avocats en cas de non-paiement des dits billets, les acquéreurs assumeront les taxes de 1897 en plus et au-dessus de leurs offres, et leur dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication.

Frais de ventes aux frais des acquéreurs, par devant F. D. Cherbonnet, notaire.

Les biens seront vendus séparément d'après les titres, ou en masse, ou en parties de une ou plusieurs terres, comme les circonstances pourront l'exiger.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le Deuxième District, No 2637 rue Toulouse, entre les rues Dorgenois et Broad, (la rue à l'arrière étant la rue St-Pierre.)

W. C. Faust et James McRacken, receveurs du Pelican Homestead & Building Association vs William Weiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 53,886.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dorgenois et Broad, désigné sur le rôle d'assessment comme lot No. 37 de l'ilet No. 337 et mesurant en mesure anglaise trente pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de cent cinquante trois pieds quatre pouces et six lignes, borné à l'Est par la propriété de Marie Arnaud et à l'Ouest par la propriété de William Weiser.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
DINKELSPIEL & HART,
Avocats pour le poursuivant
10 juil—10 16 23 30—août 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur dans le Deuxième District.

Joseph Vaccaro vs Paul N. Verneuille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,777—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 août 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Dauphine et Bourgogne étant l'ilet No 90, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés comme les numéros neuf cent dix-huit, neuf cent vingt et neuf cent vingt deux rue Toulouse. Ladite portion de terre est décrite comme deux lots se joignant et mesurant ensemble, mesure américaine, soixante-quatre pieds, dix pouces de face sur la rue Toulouse par une profondeur de cent soixante-deux pieds trois pouces, le tout plus ou moins entre ligne parallèles

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juil—9 16 23 30 août 6 12

PAR. D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Magnifique cottage simple élevé

AVEC GRAND TERRAINS,
No 1224 N Galvez,
Entre les rues Hôpital et Quartier.
—ET—
Grand site de choix adjacent pour bâtir
AUSSI, UN TERRAIN DE CHOIX
Faisant face à la rue Quartier, dans le même ilet
Succession de E. D. LeBreton.
No 51,875—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR D. DANZIGER, Encanteur, bureau 112 rue Carondelet, MARDI 31 AOUT 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos. 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la dite Cour daté le 30 juillet 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique—

1. Une certaine portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par Galvez Quartier, Hôpital et Johnson; la dite portion de terre mesure 71' 8" 7''' de face à la rue Galvez, 83' 5" 0''' dans le fond, par 202' 9" 5''' de profondeur sur la ligne du côté de la rue Hôpital, 97' 0" 0''' de profondeur sur la ligne du côté de la rue Quartier; de là, sur une ligne allant vers la rue Hôpital 14' 0" 0''', de là ayant une autre profondeur de 99' 0" 4'''; de là 28' 3' 4''' sur une autre ligne vers la rue Quartier à l'arrière de la ligne du fond laquelle portion de terre doit être prise à une distance de 143' 2" 3''' de l'encoignure Hôpital et Galvez, d'après un plan dressé par De Armas voyer, en date du 12 janvier 1897. Les améliorations comprennent un cottage simple élevé retiré de la rue, portant le numéro municipal 1224 rue Galvez. La maison est en bon état et contient galerie de devant, corridor, salon, salle à manger et 4 chambres à coucher; chambre à bain et pantry; dans la cour il a y une bâtisse à deux étages, ayant 2 chambres en haut, 2 en bas, 2 citernes, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre contigu à la propriété décrite ci-dessus désigné par la lettre B et mesurant 47' 8" 0''' de face à la rue Galvez, 20' 0" 0" de largeur au fond, par 97' 0" 0''' sur la ligne de côté contigue au lot A et le plus près de la rue Hôpital, 76' 0" 0''' sur la ligne de côté la plus près de la rue Quartier, de là sur une ligne courant vers la rue Hôpital de 30', de là ledit lot a une autre profondeur de 39' 2" 4''' sur une ligne courant de la rue Johnson jusqu'au point de profondeur du fond.

3° Un autre certain lot de terre dans le même ilet que le lot décrit ci-dessus, et adjoignant au fond le lot B, désigné par la lettre C, et mesurant 42' 1" 2''' de face à la rue Quartier, 39' 2" 4''' de largeur dans le fond, 100' sur la ligne de côté vers la rue Johnson et 82' 4" 0" sur la ligne la plus rapprochée de la rue Galvez.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il en a, à un et 2 ans, en billets des acquéreur, souscrits et endossés par eux, et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec pacte de non-aliénation et toute les clauses de sécurité dans l'acte de vente, tel que le transfert de la police d'assurances aux vendeurs ou détenteurs des dits billets, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas du non-paiement des dits billets à maturité.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Emile J. Barnet, notaire public. Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1897 en sus de leur prix, et déposeront 10 pour cent du prix d'adjudication

31 juil—31 août 1 8 15 22 29 à date

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée dans le Sixième District.

Portant le No 1009 rue Valence, entre les rues Camp et Chestnut.

Preston F. Hall vs James Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,086—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 9 septembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie anciennement connue comme faubourg Bouligny, désigné par les numéros neuf et dix de l'ilet No 34 (maintenant ilet No 259) borné par les rues Valence, Camp, Chestnut et Cadiz conformément au plan dressé par F. A. Pueyo, le 23e jour de février 1839 et déposé en l'étude de C. V. Foulon, ancien notaire en cette ville, les dits lots se touchent et mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Valence par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 août—6 7 13 2 27—sept 3 9

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur

RUE CONSTANCE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E—No 53,943.

SUCCESSION DE VEUVE ANNE MOINERNEY.

PAR E CURTIS, Encanteur, Bureau 54 et 56 rue Baronne Sous et en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, l'Honorable Geo. H Théard, juge, daté et signé le 2 août 1897, et à moi adressé et par et avec le consentement de tous les héritiers, ou propriétaires et les parties intéressées, je procéderai à vendre le

MARDI, 7 SEPT. 1897,
A MIDI,
—A LA—
Bourse des propriétés foncières, 629 et 631 rue Commune,

La propriété foncière ci-dessous, dans ladite succession:

1°. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les No municipaux 2404 et 2406 rue Constance, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, Constance et Laurel, désigné par la lettre "A" sur un plan par E. Pilié assistant voyer de la ville, daté du 7 juillet 1897; le dit lot mesure 31 pieds de face à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 2108 rue Constance, dans les mêmes district et ilet et touchant la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B sur le dit plan. Le dit lot mesure 14 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, pour des billets avec lien du vendeur et toutes autres clauses de garantie, portant 7 pour cent d'intérêt. L'acquéreur devra payer les taxes de 1897, et paiera pour l'acte de vente pardevant B. Rouen, Esq., N. P. Un dépôt de dix pour cent, comptant sera fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

24 août—4 7 8 11 15 18 22 29—sept 5 6 7

AVIS AUX CRÉANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,004—Division K—Max Wolfson vs ses créanciers—Qu'une réunion des créanciers du plaignant soit convoquée pardevant Joseph N. Wolfson, notaire public, en cette ville, commençant le MARDI, 24 août 1897, à 11 heures A. M., et que Henry Dufilho, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents du plaignant, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du plaignant soient suspendues jusqu'à nouvel ordre de la cour.

Nouvelle Orléans, 12 juillet 1897.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

18 juil—18 30 août 20

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,039—Division B—M. et Mme Walter G. Salaun vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires M et Mme Walter G. Salaun soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire, à son bureau No 144 rue Carondelet, en cette ville, commençant vendredi, le 27me jour d'août 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne ainsi que les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que F. B. Thomas, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1897.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

18 juil—18 30—18 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,001—Division E—Cour Civile de District—Bartholomew Moran vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire Bartholomew Moran, insolvable, dans cette affaire, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michael Griffin, notaire public à son Bureau, No 636 rue Gravier en cette ville, commençant le LUNDI, 16me jour d'août 1897, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que E. J. Meral, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1897.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier

WM. H. PASCOE, Avocat.

15 juil—15 25—13 août

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE d'Orléans—No 54,101, Division B—Cour Civile de District—Henry Wishan vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du plaignant soit convoquée et tenue pardevant Frank N. Butler, jr, notaire public de cette ville, commençant LUNDI, le 23 août 1897, pour voter sur l'application d'un répit de un, deux et trois ans; et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour toutes procédures contre la personne et les biens du plaignant soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 2 août 1897.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

3 août—3 7 13

Succession de William Edmond Hanover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,447—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Godchaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.
Rouse & Grau,
701 Bâtisse Hennen

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le sixième district.

Sur la rue Breslau (maintenant South Robertson), entre les rues Marengo et Milan, la rue Arcadia (maintenant Sud Magnolia) étant la rue derrière.

Sur les conditions de la vente.

J. N. Roussell, M. D., vs Charles Joseph Buchholz ou Buchholtz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 53,992—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 26 août 1897, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé et étant dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Milan, Marengo, Arcadia (maintenant Sud Magnolia) et Breslau (maintenant Sud Robertson) étant l'ilet No. 625 lequel dit lot de terre est désigné par le numéro vingt quatre sur un plan ou devis annexé à un acte passé dans l'étude de B. Rouen, notaire, le 7 juin 1895, et commençant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure des rues Marengo et Breslau (maintenant S. Robertson), ledit lot No vingt quatre mesure trente pieds de face à la rue Breslau (maintenant S. Robertson) sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant, maintenant due, savoir, deux cents dollars, avec 8 0/0 par an d'intérêt du 27 juillet 1896 jusqu'au paiement; 5 0/0 honoraires d'avocats sur tout le montant du principal et de l'intérêt en litige; $6 50 pour la copie de l'acte, les coûts et charges du procès et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville sur ladite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement des trois billets suivants, à savoir:

2 Billets de $100 chacun, payables respectivement le 27-30 juillet 1898 et le 27-30 juillet 1899. Billet de $400 payable le 27-30 juillet 1900, tous tirés par Daniel Hughes et par lui endossés et portant 8 0/0 par an d'intérêt du 27 juillet 1896 jusqu'au paiement et garantis par lien et hypothèque spéciale du vendeur sur ladite propriété d'après l'acte passé pardevant B. Rouen, notaire, le 27 juillet 1895 et le paiement desquels billets a été assumé par le défendant d'après l'acte passé pardevant ledit notaire B. Rouen, le 16 septembre 1895 etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication s'il en reste, comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
23 juil—23 24 25 26 30—août 6 13 20 27 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété Améliorée du Sixième District,

Connue comme No 4116 rue Arcadia,

Entre les rues Milan et Marengo.

Dr J. N. Roussel vs George Lhote, syndic de Andrew E. Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 53,624 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus intitulée le